

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 21 septembre 2022
Procès-verbal n° 05

Présidente Mme Maryse MOREAU.
Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF,,Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.
Excusés M. Gérard MOUSSAC.

Approbation du PV n° 04 sans modification.

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D3	C	1	18/09/22	24900291	Château Larcher (2) Nouaillé (2)	Arrêté municipal	25/09/22
SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D3	A	3	02/10/22	25015374	Moncoutant (1) L'Envigne (1)	Coupe de France	06/11/22

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Foot Sud 86	Poitiers 3 cités
Aslonnes	GJ MontaSèvres	Poitiers Asac
Availles en Châtelleraut	Ingrandes	Poitiers Gibauderie
Boivre	Jaunay Marigny	Sèvres Anxaumont
Bonnes	La Pallu	Sommières St Romain
Buxerolles	Leignes sur Fontaine	St Benoît
Champagné St Hilaire	Lusignan	St Julien l'Ars
Champigny	Montmorillon	St Léger de Montbrillais
Chasseneuil St Georges	Naintré	St Savin St Germain
Château Larcher	Nalliers	Stade Poitevin
Châtelleraut SO	Neuville	Usson l'Isle
Chauvigny	Nieuil l'Espoir	Valdivienne
Civaux	Nord Vienne	Vallée du Salleron
Coussay	Nouaillé Maupertuis	Verrières
Dissay	Oyré Dangé	Villeneuve Chauvigny
Fontaine le Comte	Ozon	Vouillé
	Payroux Charroux Mauprévoir	Vouneuil Béruges

Compte tenu des problèmes rencontrés ce week-end pour l'utilisation de la tablette, la Commission ne réclamera pas les rapports FMI et n'avertira pas les clubs pour la non-utilisation.

Dans le cas de non-utilisation de la FMI, l'envoi de la feuille de match papier reste obligatoire.

DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 24899357 : Montmorillon (2) – Château Larcher (1) du 17/09/22

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 24899484 : Neuville (3) – Thuré Besse (1) en poule A du 18/09/22

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jean-Pierre LECOMTE (19/09/22 à 17h11) signalant la non-participation des joueurs 5 et 7 (blessés à échauffement)

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24899486 : Vouneuil Béruges (1) – Montamisé (1) en poule A du 18/09/22

Courriel du club de Vouneuil Béruges (19/09/22 à 10h29) envoyant la copie de la feuille de match.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 24899488 : Stade Poitevin (3) – Ingrandes (1) en poule A du 18/09/22

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24902896 : Ligué (3) – Leignes sur Fontaine (1) en poule B du 18/09/22

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 24900147 : La Pallu (1) – St Savin St Germain (2) en poule B du 18/09/22

Courriel du club de St Savin St Germain (18/09/22 à 11h26) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de St Savin St Germain (2) (sans déplacement)

Amende de 43€ au club de St Savin St Germain

Match n° 24900148 : Vouneuil Béruges (2) – Quinçay (1) en poule B du 18/09/22

Courriel du club de Vouneuil Béruges (19/09/22 à 10h29) envoyant la copie de la feuille de match.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 24900150 : Chasseneuil St Georges (2) - Poitiers Gibauderie (1) en poule B du 17/09/22

La Commission prend note du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Flavien GARDAIS signalant un dysfonctionnement de la tablette.

Feuille de match papier reçue.

De plus, à la lecture du rapport, la Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline.

Dossier en instance.

Match n° 24900293 : Montmorillon (3) – Lavoux-Liniers (1) en poule C du 18/09/22

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 24900294 : Sommières St Romain (1) – Vivonne (1) en poule C du 18/09/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 24900423 : St Christophe (1) – ASM (1) en poule A du 18/09/22

Courriel du club de St Christophe (19/09/22 à 21h28) signalant la blessure du joueur Augustin BODINEAU, licence n° 1182428582 (main droite).

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24900776 : Poitiers 3 cités (2) – Sèvres Anxaumont (2) en poule C du 18/09/22

Courriel du club de Poitiers 3 cités (18/09/22 à 19h09) et de l'arbitre officiel de la rencontre M. Pablo STIL (18/09/22 à 21h09) envoyant la copie de la feuille de match et le rapport FMI.

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24900779 : Leignes sur Fontaine (2) – Vicq sur Gartempe (2) en poule C du 18/09/22

Courriel du club de Leignes sur Fontaine (19/09/22 à 09h15) signalant un dysfonctionnement de la tablette.

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 24906192 : Poitiers Gibauderie (2) – St Saviol (1) en poule E du 18/09/22

Match arrêté à la 38^{ème} minute par l'arbitre officiel de la rencontre M. Denis POIDEVIN (rapport) pour insuffisance de joueurs, l'équipe de Poitiers Gibauderie (2) étant réduite à 7 suite à la sortie de deux joueurs blessés (les n° 10 et 5), le score était de 1 à 3 à l'arrêt de la rencontre.

Conformément à l'article 19.5 des RG de la LFNA, l'équipe de Poitiers Gibauderie est déclarée battue par pénalité sur le score de 0 but à 3.

La Commission remercie le club de St Saviol pour l'envoi de son rapport (19/09/22 à 07h47)

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 24901172 : Nord Vienne (3) – Monts sur Guesnes (1) en poule A du 18/09/22

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 24901175 : Les Trois Moutiers (1) – Sammarçolles (2) en poule A du 17/09/22

Courriel du club de Sammarçolles (17/09/22 à 18h25) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Sammarçolles (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Sammarçolles

Match n° 24901308 : Thuré Besse (3) – Ingrandes (3) en poule B du 18/09/22

Courriel du club de Thuré Besse (20/09/22 à 15h33) signalant une mauvaise utilisation de la tablette et donnant le score de la rencontre et la composition de son équipe.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 24901309 : ASM / Loudun (2) – Mirebeau (2) en poule B du 18/09/22

Courriel du club de l'ASM (17/09/22 à 16h06) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de l'ASM / Loudun (2) (sans déplacement de Mirebeau (2))

Amende de 33€ au club de l'ASM

Match n° 24901437 : St Rémy sur Creuse (1) – Espoir (1) en poule C du 18/09/22

Courriel du club de St Rémy sur Creuse (18/09/22 à 22h28) signalant un dysfonctionnement de la tablette alors que le résultat a pu être envoyé.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 24901438 : Vicq sur Gartempe (3) – Châtelleraut SO (4) en poule C du 18/09/22

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 24901441 : Cenon / Vouneuil (2) – Buxeuil (1) en poule C du 18/09/22

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 24901570 : Cissé (2) – Ouzilly / Coussay (2) en poule D du 18/09/22

Courriel du club d'Ouzilly (17/09/22 à 21h00) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Ouzilly / Coussay (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club d'Ouzilly

Match n° 24901573 : Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) – Vouzailles (1) en poule D du 18/09/22

Courriel du club de Vouzailles (18/09/22 à 20h19) signalant le forfait de Chasseneuil St Georges/La Pallu (3).

1^{er} Forfait de l'équipe de Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) (avec déplacement de Vouzailles (1))

Amende de 33€ au club de Chasseneuil St Georges

Match n° 24901701 : Vernon (1) – Nouaillé (4) en poule E du 18/09/22

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 24901702 : Lavoux Liniers (2) – Croutelle (2) en poule E du 18/09/22

Courriel du club de Lavoux Liniers (17/09/22 à 18h09) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Lavoux Liniers (2) (sans déplacement de Croutelle (2))

Amende de 33€ au club de Lavoux Liniers

Match n° 24901705 : Villeneuve (2) – Poitiers 3 cités (3) en poule E du 18/09/22

Courriel du club de Poitiers 3 Cités (17/09/22 à 19h45) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers 3 Cités (3) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Poitiers 3 Cités

Match n° 24910576 : Les Roches La Villedieu (1) – Blanzay (2) en poule G du 18/09/22

Courriel du club de Blanzay (17/09/22 à 21h03) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Blanzay (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Blanzay

Match n° 24902163 : Adriers / Le Vigeant (2) – St Maurice Gençay (2) en poule H du 18/09/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 24910636 : Blanzay (1) – Lhonnaizé (1) en poule H du 18/09/22

Feuille de match papier reçue.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL à 11

Courriel du club de Château Larcher (15/09/22 à 6h00) déclarant :

« ayant fait le point sur le nombre de licenciées féminines de notre club lundi (9) ,étant engagé dans le championnat féminin à 8 .Nous avons décidé de ne pas partir dans ce championnat .

Ayant rencontré hier soir le 14/09/2022 les responsables de Ligugé féminine ,nous avons pris la décision de faire une entente avec l'équipe (2) de Ligugé et de s'engager dans le championnat à 11 (3eme division) les effectifs de nos 2 clubs le permettant (37) .Je vous prie de bien vouloir prendre en considération notre demande .Le club porteur sera Château -Larcher .Les matchs se joueront sur le terrain annexe de Château -Larcher ,à 14h00 en même temps que l'équipe 2 de Château Larcher ».

Considérant que la date des engagements du championnat de Départemental 3 à 11 avait été fixée au 31/08/22.

Considérant que les calendriers à 8 et 11 ont déjà été diffusés.

Considérant que les règlements des deux championnats prévoient à l'issue de la 1^{ère} phase le passage d'un championnat à l'autre.

Par ces motifs, la Commission n'accepte pas la demande du club.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 24923544 : Ligugé (1) – Montmorillon (2) du 18/09/22

Courriel du club de Montmorillon (17/09/22 à 23h24) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Montmorillon (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Montmorillon

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 24948302 : Le Tallud (1) – ASM / Loudun (1) du 18/09/22

Courriel du club de l'ASM (15/09/22 à 21h42) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de l'équipe de l'ASM / Loudun (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de l'ASM

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 25015464 : Chauvigny (1) – Poitiers Gibauderie (1) en poule B du 18/09/22

Feuille de match papier reçue.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 25004014 : GJ Cerizay Interbocage (1) – Venise Verte (1) en poule A du 17/09/22

Courriel du club de Venise Verte (19/09/22 à 14h10) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} Forfait de l'équipe de Venise Verte (1) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de Venise Verte

Match n° 25004016 : Parthenay Viennay (1) – Cherveux Champdeniers (1) en poule A du 17/09/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 25004659 : Jaunay Marigny (1) – Loudun / Nord Vienne / Sammarçolles (1) en poule B du 17/09/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 25004661 : Buxerolles / Poitiers Asac (1) – Poitiers 3 cités (1) en poule B du 17/09/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 25004740 : Montmorillon (1) – La Chapelle bâton (1) en poule C du 17/09/22

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 25004991 : Chamois Niortais / Chauray / Echiré (1) – Celles Verrines (1) en poule D du 17/09/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 25000434 : Aslonnes (1) – Chatain (1) du 11/09/22

Courriel du club d'Aslonnes (12/09/22 à 09h08) envoyant la photo de la feuille de match.

Feuille de match papier reçue.

Match n° 25000444 : Poitiers Portugais (1) – Sillars (1) du 11/09/22

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 04 du 14/09/22, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Poitiers Portugais (1) d'un joueur (licence n° 2546360523) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers Portugais a été informé et a formulé ses observations (courriel du 16/09/22 à 17h57).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 38 du 19/05/22) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 18/04/22 et que l'équipe de Poitiers Portugais (1) évoluant en Départemental 4 poule E n'a joué aucun match depuis

cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Poitiers Portugais (1) pour en donner le gain à l'équipe de Sillars (1) avec 3 buts à 0.

L'équipe de Sillars (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Poitiers Portugais.

Dossier classé.

COUPE du POITOU

La date de fin des engagements sur Footclubs est repoussée au 24/09/22

Équipes concernées : toutes les équipes de Départemental 1, Départemental 2 et Départemental 3.

Courriel du club de La Chapelle Bâton (19/09/22 à 09h48)

La Commission prend note du retrait de l'équipe de La Chapelle Bâton (1), évoluant en Départemental 1, de la Coupe du Poitou.

ENTENTES

Entente entre équipes :

ACG Foot Sud 86 / Savigné (3) en Départemental 5 poule G
ASM / Loudun / Sammarçolles / Nord Vienne (1) en U14 / U 17 F
Poitiers Asac / Buxerolles (1) en U14 / U 17 F
La Chapelle bâton / Usson L'Isle / Adriers (1) en U14 / U 17 F
Buxerolles / Poitiers Asac (1) en U11 / U 13 F

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 25056884 : Châtelleraut Portugais (1) – Migné Auxances (1) du 17/09/22 en U17/U18Départemental 1.

DIVERS

Courriels des clubs d'Usson L'Isle, Valence en Poitou Couhé :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Lusignan, Poitiers Gibauderie, Ozon :

Pris note.

Courriel du club de Vrines :

Nécessaire fait

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 28 septembre 2022, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.